

**Conseil régional**

**Le vice-président**  
chargé de la culture  
et des nouvelles technologies  
de l'information et de la communication

Paris, le 15 avril 2009

Monsieur l'Adjoint au Maire,

J'ai été interpellé par les artistes plasticiens de l'association « La Forge de Belleville » à propos des locaux qu'ils occupent actuellement, 23 – 25 rue Ramponneau dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Les services de la Ville de Paris leur ont demandé de vider les locaux et de rendre les clés le 22 avril prochain.

Cette association est composée d'artistes, vous le savez, qui ont mis en pratique une gestion mutualisée de plusieurs ateliers, au service du déploiement de leur projet artistique et des liens sociaux et culturels que ce déploiement permet.

Beaucoup d'entre elles et beaucoup d'entre eux ont une reconnaissance nationale et internationale.

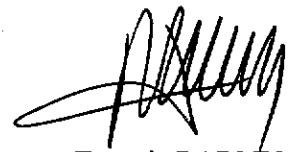
Un des paradoxes de cette situation est sans doute que l'action même de cette association a permis de sauvegarder ces lieux en empêchant leur démolition. Les conditions d'occupation de ces ateliers de création se font par ailleurs dans des conditions conventionnelles qui ont été respectées pour ce qui concerne les engagements pris par cette structure à gérer le lieu, organiser des événements et des expositions, être en relation avec le quartier et y organiser de l'action culturelle. Du point de vue économique, les loyers ont été régulièrement acquittés.

Tous les responsables publics attachés au développement de l'art et de la culture, savent à quel point il est important pour un artiste plasticien de pouvoir accéder à l'utilisation d'un atelier, et plus encore dans un environnement qui permet de mutualiser, d'échanger et travailler au sein d'un collectif. Ils savent aussi que c'est la condition du travail de partage de ces procès de création avec la population et je suis sûr que vous en êtes également conscient.

C'est à partir de cette réflexion que la Région Ile de France a, sur cette question des ateliers d'artistes, effectué une étude dont les conclusions sont très explicites et nous travaillons actuellement à l'adaptation de notre dispositif d'aide au financement d'ateliers pour pouvoir mieux répondre aux besoins des artistes.

J'espère donc que les informations dont je dispose sont erronées et que le dialogue et la concertation permettront de préserver ce qui fait l'originalité et la force de ce site dédié aux artistes plasticiens et à leur travail.

Restant attentif à votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'assurance de mes salutations les meilleures.



Francis PARNY

Monsieur Christophe GIRARD  
Adjoint au Maire  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 – Paris Cedex 04